



Sherbrooke, le 2 Avril 2019

M. François Bonnardel, Ministre des Transports

Cabinet du Ministre des transports  
700, boulevard René-Lévesque Est 29<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5H1

Objet : La loi 17, certification et fréquence des inspections mécaniques pour l'ensemble des taxis et véhicules qualifiés

Monsieur le Ministre,

Depuis 30 ans, le réseau des mandataires a effectué plus de 2,000,000 d'inspections. Nous sommes partis de deux inspections annuelles de taxi à une inspection obligatoire annuelle avec le projet UBER et à zéro inspection annuelle obligatoire avec l'application de la loi 17 !

De plus, les mandataires ont investi plusieurs millions de dollars en formation et équipement dans leurs entreprises afin que plusieurs centaines d'inspecteurs en vérification mécanique soient en mesure de faire des inspections tel qu'exigé par la SAAQ et le règlement en sécurité routière!

Depuis 30 ans, les mandataires accrédités par la SAAQ ont contribué à vérifier les taxis deux fois par année et à s'assurer que les véhicules soient sécuritaires pour leurs usagers. **Les milliers de certificats de vérification mécaniques obligatoires remis par les mandataires à la SAAQ démontrent clairement l'importance de cet encadrement pour l'ensemble des véhicules, peu importe l'âge et le kilométrage du véhicule.**

Certains des véhicules d'aujourd'hui en 2019, sont mieux conçus au niveau des aciers et des alliages utilisés dans leur fabrication, ainsi que les moteurs et leurs technologies de carburation et d'injection plus performantes. Par contre, en ce qui touche la conduite, le système de freinage, la suspension, etc., ces composantes sont toujours de même qualité que dans les années 1980.

**Ne faire aucune inspection annuelle sur l'ensemble du véhicule de transport de personnes pourrait avoir des conséquences graves sur l'état du véhicule et par le fait même, augmenter les risques d'accidents.**

La réalité aujourd'hui est que les pièces de remplacement chinoises, de deuxième et troisième qualité, envahissent le marché nord-américain. Plusieurs propriétaires de véhicules installent ou font installer ce type de pièces pour économiser sur les coûts de réparation de leurs véhicules et par le fait même, puisque ces pièces s'usent beaucoup plus rapidement, les véhicules sur les routes du Québec sont moins sécuritaires s'ils **ne sont pas inspectés à des fréquences plus rapprochées. Nos membres le constatent chaque jour sur les véhicules qu'ils inspectent.**

Il est primordial qu'il y ait modification de la loi 17 et que *tous les taxis, UBER, EVA, etc., utilisés* à transporter des passagers, **soient sécuritaires et que les inspections biannuelles soient remises en application.**

Je ne sais ce qui arriverait, si on annonçait à la population le retrait des obligations des inspections périodiques obligatoires des avions, du métro, des trains, des bateaux, des autobus, des camions, des autocars et autres moyens de transport public?

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, de l'attention particulière que vous porterez à cette demande et vous assurons notre entière collaboration.

Joseph Bavota, directeur général  
ASMAVERMEQ  
[www.asmavermeq.ca](http://www.asmavermeq.ca)  
Tél : 819 829-8115

c.c. : M. Frédéric Lafleur, président de l'ASMAVERMEQ